

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 2 décembre 2020

N° 42/ 2016-2021

Présidence de **Mme Laure JATON**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

98 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.
79 sont présents (2 seront présents suite à leur assermentation).
19 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés :

BOVET Emilie, BUCHER Johan, BUCHER Sylvio, BURNAND Pierre Marc, CID Katia, DAUTREPPE Lionel, DE BELLIS Giancarlo, DREYFUS Catherine, JATON Maurice, LAEDERACH Raymond, LANGONE Clémence, MARTINET Claire, OLIVEIRA Eusébio José, OUWEHAND Fineke, PELLEGRINO Laurent, REYNOLDS Michel, SCHUMACHER Cathy.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Directives à respecter en terme de conduite sanitaire liée à la pandémie COVID 19
- Procès-verbal de la séance du 4 novembre 2020
- Préavis municipal N° 46/12.20
- Rapport municipal N° 48/12.20
- Rapport de la Commission des finances N° 41/12.20 – Budget de l'exercice 2021 et les 7 annexes des sous-commissions
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 7/3.20
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 30/9.20
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 32/9.20
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 36/9.20 - Majorité
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 36/9.20 – Minorité
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 40/10.20
- Rapport de la commission chargée de l'étude de la prise en considération du postulat du groupe PLR « Les Conséquences de la crise sur notre économie locale ou comment accompagner le redressement économique »
- Questions écrites de M. Pierre Marc Burnand à propos des coûts engendrés par les modifications apportées aux barrières du préau de l'Ecole Jacques Dubochet
- Rapport de la commission consultative à la Municipalité sur le projet de modification 2020 des statuts de l'association de communes Epuration Région Morgienne (ERM)
- Rapport de la commission consultative à la Municipalité sur l'avant-projet de modification des statuts de l'association de communes Police Région Morges
-

Mme la Présidente Laure JATON apporte les modifications suivantes à l'ordre du jour :

Point 4 nouveau : Nomination d'un-e Conseiller-ère suppléant-e à la commission des pétitions.

Point 16 nouveau : Dépôt et développement du postulat des Verts « Des alternatives, locales, et écologiques au béton ».

Point 17 nouveau : Interpellation PLR « Le bâtiment a-t-il un capitaine ? » Dépôt et développement.

M. le Municipal Eric ZUGER informe que la Municipalité retire son préavis N° 36/9.20 – Demande d'un crédit de construction de CHF 22'790'000.00 TTC relatif au projet de rénovation – reconstruction de l'école de Chanel.

En effet, malgré une étude approfondie menée par la Municipalité, le projet comporte encore de nombreuses interrogations soulevées par la commission chargée de l'étude

de cet objet et un préavis complémentaire tenant compte des points relevés, notamment de la gestion énergétique globale d'un bâtiment, de sa construction à sa destruction sera présenté au Conseil. Un délai d'environ une année est à compter pour l'élaboration de ce nouveau préavis.

M. Jean-Marc NARR réagit à l'annonce du retrait du préavis de Chanel, il faisait partie de la commission, est-ce que les baux des jardins seront prolongés durant la phase d'étude qui va être prolongée d'au moins une année ?

La Municipalité ne souhaite pas répondre ce soir.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à l'unanimité moins un avis contraire.

1. Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans remarque et son auteure en est remerciée.

2. Assermentations

Conformément à l'article 66 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Bureau a élu lors de sa séance ordinaire par visioconférence, du 24 novembre 2020, M. Nicolas Heredia en remplacement de M. Benjamin Gaillard, démissionnaire pour le groupe PSIG.

Il a également élu Mme Laetitia Bettex en remplacement de M. Eric Décosterd, démissionnaire pour le groupe de l'Entente Morgienne et Vert'libéraux.

M. Heredia et Mme Bettex prêtent serment ce soir selon le protocole en vigueur et rejoignent les rangs de l'assemblée. Leurs votes seront pris en compte lors des décisions.

3. Nomination de la Commission de gestion 2020

Mme Catherine HODEL propose pour l'Entente Morgienne : David GUARNA et Véronica GASKELL comme suppléante.

M. Yvan CHRISTINET propose pour les Verts : Claudine DIND, Cathy SCHUMACHER et Janine DEVAUD comme suppléante.

M. Yves MENETREY propose pour le PLR : Marie-France BELLEUX, Emilie BOVET, Alexandre DESPONDS, Jean-Marc NARR, Marc TISSOT et Françoise ADLER comme suppléante.

Mme Maria Grazia VELINI propose pour le PSIG : Katharina DELLWO BAUER, Nicolas HEREDIA, Camille ROBERT, Martine ROCHAT, Sylvie TRUDU et Michael FURHOFF comme suppléant.

Mme Patricia DA ROCHA propose pour l'UDC : Philippe GUEYDAN, Jean-Pierre MORISETTI et Marc LAMBRIGGER comme suppléant.

La Présidence de la Commission de gestion 2020 revient à Entente morgienne et Vert'Libéraux.

4. Nomination d'un-e délégué-e suppléant-e à la commission des pétitions

Mme Catherine HODEL propose la candidature de Mme Rita WYSS, en remplacement de M. Eric Décosterd.

L'élection est réputée tacite.

5. Communications du Bureau

- Mme la Présidente Laure JATON remercie le Greffe pour l'organisation de l'attention prévue par le Bureau (biscuits d'un artisan local et couverture à l'effigie de la Ville) afin de marquer le coup malgré les circonstances en cette dernière séance de l'année.
- Lecture de la lettre de M. Eric Décosterd démissionnaire du groupe de l'Entente Morgienne et Vert'libéraux. Il est entré au Conseil communal le 1^{er} janvier 1998. Il a été membre de la COFIN et de la commission des pétitions. Il a participé à une quinzaine de commissions.
- Lecture de la lettre de démission de M. Benjamin Gaillard. Démissionnaire du groupe PSIG. Il est entré au Conseil communal le 14 juin 2016 et n'a participé à aucune commission.
- Résultats des votations fédérales du 29 novembre 2020 :

Objet N° 1 - Entreprises responsables pour protéger l'humain et l'environnement : Acceptée à 2'951 voix contre 1'645, avec 34 bulletins blancs et 2 bulletins nuls. Taux de participation 49.65 %.

Objet N° 2 - Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre : Acceptée à 2123 voix contre 2070, avec 79 bulletins blancs et aucun nul. Taux de participation 49.65 %.

6. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce trois communications orales.

Aménagement de l'AREMS pour répondre aux contraintes sanitaires

Madame la Municipale Sylvie PODIO s'exprime en ces termes :

« La situation sanitaire actuelle et le nombre toujours croissant d'inscriptions à l'AREMS de Beausobre rend désormais difficile le maintien d'une qualité de service satisfaisante.

En effet, le self-service étant banni suite aux mesures de protections contre la COVID-19, la file d'attente est conséquente et les enfants peuvent parfois attendre jusqu'à quarante minutes avant que leur repas soit servi. Les jeunes ont été jusqu'à présent très patients, bien qu'une lassitude soit légitime.

De plus, nous nous devons de respecter au mieux les gestes barrières et d'éviter qu'une foule d'adolescents se regroupent trop longtemps dans un espace fermé. Cette problématique, que nous prenons très au sérieux, a fait l'objet de plusieurs réflexions.

Ainsi, dans le but d'alléger la fréquentation au sein de l'AREMS de Beausobre et permettre un service adéquat dans le respect des restrictions sanitaires actuelles, la Municipalité met à disposition des locaux supplémentaires, permettant de transférer les élèves de classes secondaires de 10S et 11S à l'AREMS des Jardins, situé au centre-ville de Morges, pour une durée temporaire de six mois, soit de janvier à juillet 2021. »

Crédits octroyés en faveur de l'économie et des manifestations

Madame la Municipale Mélanie WYSS s'exprime en ces termes :

« Suite au préavis d'urgence de la Municipalité N° 33/9.20, le Conseil communal, dans sa séance du 2 septembre 2020, a accepté d'octroyer un crédit de CHF 300'000.00 afin de soutenir les PME touchées par les effets de la crise sanitaire, ainsi que CHF 200'000.00 en faveur des manifestations du printemps qui n'ont pas pu anticiper l'annulation de leurs événements.

Le délai de dépôt des demandes a été fixé au 16 octobre avec un délai au 16 novembre pour fournir la totalité des documents. Pour les manifestations, trois dossiers complets ont été traités par la commission d'évaluation pour un montant total alloué de CHF 131'540.00, selon la directive municipale.

Pour les entreprises, 60 dossiers ont été déposés, dont 49 complets qui ont été analysés par la commission d'évaluation qui a rencontré chacune des entreprises jusqu'au 27 novembre dernier.

Au cours de ces rencontres, il est à relever que de nombreuses entreprises ont exprimé leur gratitude aux autorités morgiennes pour cette démarche. Les acteurs économiques morgiens se sont montrés touchés par la préoccupation ainsi témoignée à leur égard au travers de cette action, indépendamment du montant financier à percevoir.

Vis-à-vis du nombre de demandes et après avoir consulté la commission des finances, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 16 novembre, de transférer le solde de CHF 68'460.00 provenant du crédit accordé aux manifestations en faveur de l'aide aux entreprises locales. Le processus d'évaluation des demandes touche à sa fin, les entreprises seront informées de la décision de la commission d'évaluation dans les prochains jours et le versement des montants en leur faveur sera effectué dans les meilleurs délais (avant la fin de l'année).

La Municipalité communiquera au Conseil communal davantage de détails sur cette action une fois que cette dernière sera terminée. »

Informations relatives au Parc des Sports

Monsieur le Syndic Vincent JAKUES s'exprime en ces termes :

« Suite au refus du plan d'affectation du Parc des Sports par la population morgienne, le 27 septembre dernier, la Municipalité est en mesure, ce soir, de vous livrer quelques premières informations.

Vous vous en doutez, la plupart des projets envisagés sur le site sont désormais à l'arrêt. Les différents partenaires de la Commune ont été officiellement informés de la situation.

La Municipalité porte brièvement à votre connaissance deux situations spécifiques :

- 1. S'agissant du projet de centre aquatique régional, comme vous avez pu le lire dans la presse, les actionnaires se sont réunis le 19 novembre par vidéoconférence, et ont dressé le constat que sans base légale, toute possibilité d'atteindre les buts de la société dans des délais raisonnables était réduite à néant. Par voie de conséquence, et selon toute vraisemblance, la liquidation de la SA sera officiellement lancée le 9 décembre prochain, devant notaire.*
- 2. Concernant le camping, soulignons que la Ville est désormais propriétaire des infrastructures. La Municipalité a pris rapidement contact avec le Touring Club Suisse, et compte tenu du fait que l'affectation de la zone n'évoluera pas avant plusieurs années, la Municipalité a décidé de confier l'exploitation de la zone de camping au TCS pour les saisons 2021 à 2026. La Municipalité renseignera le Conseil communal ultérieurement au sujet d'éventuels travaux d'entretien, ainsi que des modalités conventionnelles et financières.*

Pour le reste, et comme vous le constatez, la Municipalité n'entend pas rester inactive, mais estime nécessaire de procéder par ordre. L'une des principales leçons à tirer, suite à la votation populaire, est de renouer le dialogue avec la population. Trop de temps est passé depuis les précédentes démarches, et avec lui son lot d'incompréhensions. Il s'agit donc d'initier une nouvelle approche territoriale sur des bases saines et démocratiques.

A l'appui de ce constat, la Municipalité vous informe ce soir de son intention de mettre sur pied, au préalable à toute nouvelle étude, des « Assises du Parc des Sports ». Organisées dans l'esprit d'un grand forum réunissant utilisateurs, société civile et décideurs, ces assises symboliseront le premier pas dans le cadre des réflexions que les Autorités mèneront au sujet du Parc des Sports. Il va de soi que cet événement aura lieu, évidemment, lorsque les mesures sanitaires le permettront, mais espérons-le au printemps prochain.

D'ici là, la Municipalité repensera le mode d'organisation nécessaire à la conduite du projet Parc des Sports, tant sous l'angle politique que sous celui des ressources internes. »

Mme Claudine DIND revient sur le Parc des Sports et demande ce qu'il en est de la renaturation de la Morges, est-ce inclus dans le PPA ou pas, cette question n'était pas claire lors des séances de commission auxquelles elle a participé.

Elle remercie le Bureau pour l'attention offerte ce soir, même si l'étiquette de la couverture l'a un peu choquée (made in China).

M. Eric ZUGER remercie également le Bureau pour l'attention et la couverture.

Concernant la problématique de la Morges, cela concerne aussi bien l'écologie, la protection de la nature, que la gestion des crues. La Municipalité n'a pas encore pris de décision quant à la suite à donner à ce dossier, l'analyse est en cours et un projet sera soumis cas échéant. La problématique de la protection contre les crues afin de garantir la sécurité du centre-ville est importante.

7. Communications des Associations intercommunales

Mme Maria Grazia VELINI informe que la commission consultative concernant la modification des statuts de la PRM a reçu une copie du courrier adressé par la Municipalité au Comité de Direction de la PRM. Les conclusions du rapport de la commission consultative ont été reprises par la Municipalité et font part de la volonté de négocier les statuts afin qu'ils soient à satisfaction de tout le monde. La commission se réjouit de cette position.

M. Jean-Pierre MORISETTI revient sur l'annulation du Conseil intercommunal de la PRM du 24 novembre dernier, pour des raisons sanitaires, reportant toute activité programmée ce soir-là au 18 février 2021. Une grande partie des représentants morgiens se sont montrés sceptiques face à cette argumentation, car le Conseil d'Etat a autorisé la tenue des assemblées politiques même et durant la crise sanitaire.

De plus, tenant compte du fait que des remarques avaient été formulées sur la dernière séance du 15 septembre quant à l'exiguïté de la salle mise à disposition ce soir-là et malgré le fait, qu'entre temps, le Président du Conseil intercommunal ait communiqué qu'une salle plus grande serait disponible, la séance fut maintenue annulée.

Cette séance aurait permis au CODIR de renseigner sur la procédure de révision des statuts, de répondre aux questions de la Présidente en matière de stupéfiants et de traiter des autres points en suspens. En outre, un postulat avait été envoyé au bureau du Conseil intercommunal, pour pouvoir le développer lors de cette séance, ceci sur la thématique des véhicules bruyants et la pollution sonore suite à la plainte de citoyens morgiens. Retarder son dépôt en février est tout à fait dommageable.

Au vu du nombre très restreint de séances du Conseil intercommunal et malgré le fait qu'un courrier ait été transmis au bureau dudit Conseil intercommunal, avec copie à la Préfecture, cette séance n'a pas été réhabilitée. Les délégués vivent cela comme un pur déni de démocratie et le regrettent vivement.

8. Préavis de la Municipalité

N° 46/12.20 Modifications du règlement communal sur les conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide à la pierre et des logements à loyer abordable. Modification du règlement communal sur les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement – Présidence VER – 1^{ère} séance de commission : mardi 8 décembre à 18h30, via visio-conférence ;

Les commissaires sont :

Laetitia BETTEX	Alain TROGER	Frédéric EGGENBERGER
Steven KUBLER	Yvan CHRISTINET	Aloys MUSSARD
Laurent PELLEGRINO	Jérôme MASSEREY	Joseph WEISSEN

N° 48/12.20 Réponse au postulat du groupe SPI « Pour une certification « equal-salary » du personnel de la ville » - Présidence PSIG – 1^{ère} séance de commission : mardi 15 décembre à 18h30, via visio-conférence.

Les commissaires sont :

HUGONNET Christian	Janine DEVAUD	Jean-Bernard THULER
Béatrice GENOUD- MAURER	Marc LAMBRIGGER	
Dominique KUBLER- GONVERS	Aline DUPONTET	

9. Rapports de commissions :

N° 41/12.20 Budget de l'exercice 2021.

M. Mathieu BORNOZ président de la Commission des finances lit les conclusions du rapport.

Mme la Présidente Laure JATON constate que les conclusions du rapport ne sont pas identiques à celles du préavis et présente un excédent de charges supérieur de CHF 595'304.90. Deux amendements ont été proposés par la Municipalité directement à la commission. Le premier amendement est purement technique puisqu'il s'agit de d'adaptation liée à l'arrêté d'imposition amendé voté le 7 octobre par le Conseil communal. Le deuxième amendement est proposé par la Municipalité pour un poste non repourvu et la Commission des finances s'y rallie.

Dès lors, la Présidente propose qu'après la clôture de la discussion, le Conseil vote directement sur le rapport amendé par la commission.

Mme la Municipale Mélanie WYSS remercie la Commission des finances pour son travail, la qualité des rapports et d'avoir pu tenir les délais impartis malgré les circonstances particulières liées à la crise sanitaire.

La Municipalité se rallie aux conclusions de la Commission des finances. Ce budget 2021 comporte énormément d'incertitudes et la situation sanitaire ne permet pas d'affiner ces prévisions. Cependant, la Municipalité tient à assumer son rôle, son engagement envers des partenaires sociaux, culturels, sportifs, et même économiques puisqu'un certain nombre de taxes ont été abandonnées.

Aucun nouvel amendement n'est proposé ce soir car il n'est pas possible de prévoir ce qui sera nécessaire. La Municipalité espère ne pas avoir à soutenir l'économie quand bien même elle est prête à le faire en cas de nécessité. Malgré le Parc des Sports qui représentait 1.8 millions CHF sur le plan des dépenses d'investissement, il reste 42 millions qui sont prévus au plan d'investissement pour l'année 2021. Ces projets ont en partie été votés et d'autres seront soumis au Conseil par voie de préavis et le Conseil aura l'occasion de s'exprimer. La Municipalité a décidé de maintenir ses projets, c'est une façon de soutenir l'économie et d'injecter cet argent dans le système économique.

Pour conclure, elle remercie la Commission des finances pour sa confiance et tel que mentionné dans les conclusions du préavis, la Municipalité s'engage à poursuivre sa gestion rigoureuse des deniers publics et invite le Conseil à soutenir les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. Bertrand GILLIARD s'exprime en ces termes :

« Parmi les points qui me dérangent dans ce budget, je n'en retiendrai qu'un pour ne pas trop allonger.

*Dans le « RAPPORT SOUS-COMMISSION ADM » (page 9) on peut lire
« Nous relevons également l'acquisition, par voie budgétaire, d'équipements pour le théâtre de Beausobre dans le cadre de la rénovation en cours ». « Réponse à la question Q4 ».*

*Bonne remarque, et la réponse me laisse perplexe :
La réponse « R4 » donc :*

CHF 35'000.- correspondent à l'achat de projecteurs, table de mixage, micros, câbles etc...permettant de maintenir le parc technique en bon état. Bon, passons encore, mais la suite est très problématique à mon sens.

*CHF 54'000.- correspondent à l'achat de rideaux pour la salle de théâtre.
CHF 90'000.- participation du théâtre à l'achat des nouveaux sièges, à noter qu'une recherche de financement par des privés est en cours pour les sièges.*

Si les sièges peuvent être sponsorisés par des privés, tant mieux ; il n'en demeure pas moins que les rideaux et les sièges auraient dû faire partie du crédit de construction/rénovation : il s'agit d'investissement et non de matériel d'exploitation, et à ce titre figurer dans le crédit de construction.

Sinon, pourquoi pas le plancher de la scène au budget, voire les portes et fenêtres ...

J'espère juste que ce n'est pas un moyen de masquer le dépassement de crédit de rénovation suite aux erreurs de calcul concernant la ventilation. »

M. Richard BOUVIER s'exprime en ces termes :

« Comme vous le savez les élus PLR désirent des budgets équilibrés et ne peuvent donc pas être satisfaits d'un budget déficitaire de plus de 10 millions de francs.

C'est la cinquième fois que je monte à cette tribune pour vous présenter la position du groupe PLR sur le budet. J'ai relu les quatre interventions précédentes pour préparer celle de ce soir. Je vous livre un petit résumé de celles-ci :

Pour le budget 2017, alors que le budget était déficitaire d'environ 1,5 millions de CHF, nous rappelions que le groupe PLR désire des budgets équilibrés et que la création de nouveaux postes doit passer par le biais de préavis.

Pour le budget 2018, alors que le budget était déficitaire d'environ 2.6 millions de CHF, nous avons qualifié le déficit d'important et nous aurions désiré obtenir plus d'informations et de garanties pour la suite.

Pour le budget 2019, alors que le budget était déficitaire d'environ 8 millions de CHF, nous avons qualifié le budget de catastrophique et frôlé l'apoplexie.

Pour le budget 2020, alors que le budget était déficitaire d'environ 6.3 millions de CHF, nous étions résignés, nous pensions que cela serait une mauvaise année, qu'il fallait la passer « le moins mal possible ».

Comme vous pouvez le constater, le budget a empiré chaque année durant cette législature. Il y a des problèmes de fond, des problèmes structurels, des problèmes qui dépassent les compétences de la ville.

Nous voyons bien que les dépenses « maîtrisables », soit celles qui sont exclusivement de compétence communale, sont relativement contenues, grâce notamment au travail du dicastère des finances. Mais nous voyons aussi que la majorité municipale continue à s'inscrire dans une logique de « toujours plus, toujours mieux », sans réellement redimensionner là où c'est possible ou échelonner dans le temps les dépenses moins urgentes. L'exemple du préavis de Couvaloup que nous traiterons tout à l'heure est frappant, les dépenses prévues n'obéissent ni au critère de l'indispensabilité, ni à celui de l'urgence. Pourtant, lorsque le gros temps est là, la sagesse veut que pour garder le cap on réduise la voilure...

Mais le groupe PLR est réaliste, l'année 2020 était mauvaise, l'année 2021 s'annonce très difficile avec cette saleté de COVID. Les incertitudes sont telles que ce n'est pas le moment pour tout remettre en cause, nous n'avons ni les forces, ni la visibilité nécessaire.

Le groupe PLR pense toujours que le point d'impôt laissé aux citoyens était une excellente chose, et que ce point d'impôts n'aurait pas changé grand-chose à ce budget catastrophique.

C'est donc sans enthousiasme que le groupe ne s'opposera pas au budget 2021.

Le groupe PLR demande toutefois à la Municipalité d'être très prudente et attentive à la situation pour ces dépenses durant cette année 2021. »

M. Bastien MONNEY relève que l'équilibre budgétaire n'est au final que la juxtaposition des recettes et des dépenses. Le Conseil communal a décidé lors d'une de ses dernières séances de s'en éloigner en adaptant le taux d'imposition, et a une part de responsabilité dans l'augmentation du résultat déficitaire. La Municipalité et les différents dicastères ont fait des arbitrages nécessaires pour présenter un nombre de postes restreint. Les nouveaux postes demandés sont dans le domaine de l'environnement, dans l'accueil de jour et l'urbanisme. La Ville est en plein développement et il paraît important et urgent d'investir dans ces domaines-là. C'est un signal qui doit être donné à la population.

La Commission des finances a par ailleurs, par seulement deux abstentions, accepté le budget et par extension accepte aussi que le budget soit un préavis et que si des questions doivent être posées sur l'un ou l'autre poste, ce processus est tout à fait adapté.

La situation sanitaire actuelle a un impact sur les finances communales. Cette situation est inquiétante et préoccupante, mais à ce titre la collectivité publique doit pleinement jouer son rôle, fournir des prestations de qualité, soutenir les domaines touchés, ce qui a été fait à l'image du soutien à l'économie.

Il doit être prouvé à la population qu'elle peut avoir confiance en ses institutions, qu'elles sont solides et qu'elles sont prêtes à faire le dos rond durant cette période. Il remercie d'accepter le budget tel que présenté.

Mme Laetitia BETTEX revient sur l'annexe 5 du rapport, présentant le rapport de la sous-commission en charge du dicastère Infrastructure et gestion urbaine, qui révèle la suppression du compte relatif à l'entretien des pistes cyclables et des chemins. A la question posée des commissaires soucieux de savoir sur quel compte ces charges d'entretien seront désormais comptabilisées il est répondu que, elle cite « le développement des pistes cyclables est désormais inclus dans les préavis pour les projets de notre direction, dès lors cette ligne du budget a été supprimée et n'a pas été reportée sur un autre compte ».

Pour bon nombre d'entre nous l'année 2020 représente un record en terme de pas effectués ou de kilomètres à vélo. La crise sanitaire que nous traversons nous a permis de prendre conscience de l'importance de la qualité des cheminements piétons et des pistes cyclables à notre disposition. S'il est évident qu'un effort doit encore être consenti pour développer de futurs aménagements, qui seront financés par voie de préavis, il ne faut pas pour autant oublier l'entretien des aménagements existants qu'il est raisonnable de prévoir au budget.

L'article 76 alinéa 4 du règlement communal étant ce qu'il est, elle renonce à proposer le rétablissement du défunt compte 314302.01 *Entretien des pistes cyclables et des chemins*, au budget 2021 et elle espère que les travaux d'entretien des pistes cyclables trouveront place au compte 430042.00 - *Entretien du réseau routier*.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2021 et du préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à l'unanimité moins 8 abstentions)

1. d'adopter le budget ordinaire amendé de la Commune pour 2021 présentant un excédent de charges de CHF 10'525'104.90
2. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

N° 7/12.20 Demande d'un crédit de CHF 523'000.00 nécessaire à la délocalisation des activités de tir du Boiron au Stand de tir des Effoliez à Echandens.

Mme Aline DUPONTET présidente-rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à la majorité évidente)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 523'000.00 nécessaire au déplacement des activités de tir du Boiron au Stand de tir des Effoliez de/à Echandens ;
 2. de porter au budget de fonctionnement la contribution annuelle du Stand de tir des Effoliez ;
 3. de dire que le montant de CHF 315'000.00 sera porté aux comptes 2020 ;
 4. de dire que le montant de CHF 208'000.00 sera porté aux comptes 2021 ;
- de dire qu'il est ainsi répondu au vœu N° 3-2017 de la Commission de gestion.

N° 30/12.20 Nouveau règlement communal relatif aux ports publics du Château, du Bief, du Petit-Bois, de la Baie de l'Eglise et aux zones d'amarrage et des pontons.

M. Alain TROGER président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui divergent de celles du préavis municipal.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT annonce que la Municipalité se rallie aux amendements.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente Laure Jatton propose de voter en un seul vote le préavis avec l'ensemble des amendements de la Commission, puisque la Municipalité s'y rallie entièrement.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à l'unanimité)

1. Modifier l'art 5 al.4 comme suit,

L'autorité portuaire peut refuser l'inscription en liste d'attente pour des bateaux encombrants non adaptés aux installations existantes.

2. Modifier l'art 10 al.3 comme suit,

Les copropriétaires doivent être titulaires du permis de conduire correspondant.

3. Modifier l'art 11 al.3 comme suit,

Si le titulaire n'obtient pas son permis dans le délai imparti selon l'al. 2, si le permis lui est retiré de façon définitive ou qu'il renonce à celui-ci la Municipalité lui retire son autorisation d'amarrage.

4. Modifier l'art 12 comme suit,

¹ Le titulaire et les copropriétaires sont habilités à conduire le bateau mentionné sur l'autorisation.

² La conduite occasionnelle par d'autres personnes n'est possible qu'avec l'autorisation du titulaire ou d'un copropriétaire.

5. Modifier l'art 19 al.2 f comme suit,

il a mis sans accord de l'autorité portuaire sa place à la disposition d'un tiers (cf. art. 9 al. 3)

6. Modifier l'art 19 al.2 k comme suit,

le bateau mentionné sur l'autorisation souffre d'un manque d'entretien, malgré deux rappels assortis d'une menace de retrait de l'autorisation conformément à la présente disposition la même année ou sur récidive à court terme

7. Modifier l'art 24 al.5 comme suit,

Un coffre en matière synthétique ou non oxydable peut être autorisé dans l'emprise de la place afin d'y stocker le matériel d'accastillage.

8. Modifier l'art 40 h. comme suit,

d'exécuter des travaux à terre d'entretien tels que lavage, ponçage et peinture anti-fouling en dehors des endroits aménagés à cet effet (place sous la grue au port du Château et place de lavage au port du Petit-Bois) ;

9. Modifier l'art 58 al. 1 comme suit,

Les copropriétaires d'un bateau non annoncés auprès de l'autorité portuaire faisant l'objet d'une autorisation d'amarrage ou d'entreposage disposent d'un délai d'une année à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour s'annoncer à l'autorité portuaire (art. 10 al. 2).

10. d'adopter le nouveau règlement communal ainsi modifié relatif aux ports publics du Château, du Bief, du Petit-Bois, de la Baie de l'Église et aux zones d'amarrage et des pontons, et son annexe
11. de dire qu'ils entrent en vigueur le 1^{er} janvier de l'année suivant l'approbation par la Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité.

N° 32/12.20 Demande d'un crédit de CHF 765'000.00, subventions non déduites, pour la rénovation de l'ascenseur, du local technique, des fenêtres, des caves (cuisine et sanitaires) et travaux d'entretien du bâtiment de Couvaloup 10.

Mme Claudine DIND, présidente rapporteuse de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui divergent de celles du préavis municipal en acceptant qu'une partie des travaux pour un montant de CHF 195'000.- et en renvoyant le solde pour nouvelle étude.

M. Philippe DERIAZ a entendu, non sans certains regrets les conclusions de la commission et remercie la commission pour son important travail. Effectivement la question se pose de pourquoi accepter une plateforme pour les personnes en situation de handicap et refuser les WC indispensables qui les concerneraient ? A quel titre ne pas être directement sensible à l'isolation phonique indispensable des caves comme au changement des LED, source d'économie d'énergie et de confort nécessaire.

Une isolation intérieure totale de Couvaloup 10 nécessite de gigantesques et coûteux travaux qui impliqueraient une relocalisation temporaire de tous les locataires et services des bureaux de ce collège. Des dates sont avancées mais à l'heure actuelle la Municipalité ne dispose pas de solution temporaire de rechange.

Les montants avancés par la commission doivent tenir compte des travaux annexes à la pose des 56 fenêtres, et c'est pourquoi la Municipalité se rallie aux conclusions du rapport mais propose le sous-amendement suivant :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 222'450.00, subventions et prestations à l'interne non déduites, pour la rénovation des fenêtres et l'installation d'une plateforme élévatrice ;
2. de dire que le montant de CHF 222'450.00 sera amorti en règle générale en 20 ans, à raison de CHF 11'122.50 par année à porter en compte dès le budget 2022 ;

Mme Claudine DIND remercie M. Dériaz d'avoir refait les calculs et pense pouvoir dire au nom de la commission qu'elle est d'accord avec cet amendement et elle

souhaite que pour les WC pour les personnes en situation de handicap le nécessaire sera fait au plus vite.

Vote sur le sous-amendement municipal : accepté à l'unanimité.

Vote sur les amendements du rapport : accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(unanimité moins 2 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 222'450.00, subventions et prestations à l'interne non déduites, pour la rénovation des fenêtres et l'installation d'une plateforme élévatrice ;
2. de dire que le montant de CHF 222'450.00 sera amorti en règle générale en 20 ans, à raison de 11'122.50 par année à porter en compte dès le budget 2022.
3. De renvoyer à la Municipalité pour nouvelle étude les autres travaux mentionnés dans le préavis tels que la rénovation de l'ascenseur, des caves, de la cuisine et des sanitaires.

N° 40/12.20 **Demande d'un crédit de CHF 532'000.00 pour la mise en place d'une solution de gestion des espaces collaboratifs et documentaires au sein de l'administration communale.**

M. Bertrand GILLIARD, président rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à l'unanimité)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 532'000.00 pour la mise en place d'un projet de gestion des espaces collaboratifs et documentaire au sein de l'administration communale;
2. de dire que le montant de CHF 352'000.00 correspondant aux licences, à la mise en place de la solution et à la formation sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 70'400.00 par année à porter en compte dès le budget 2022;
3. de dire que le montant de CHF 180'000.00 correspondant à l'accompagnement sera à porter en compte dès le budget 2021 à raison de CHF 60'000.00 par an jusqu'en 2023 sur le compte 19000.3011.00;
4. de dire que les frais de maintenance d'un montant de CHF 25'000.00 par an sont à porter en compte dès le budget 2022 sur le compte 19000.3151.01.
5. de dire que les frais de souscription annuels d'un montant de CHF 53'500.00 par an sont à porter en compte dès le budget 2024 sur le compte 19000.3163.01.

N° 47/12.20 **Prise en considération du postulat du groupe PLR « les conséquences de la crise sur notre économie locale ou comment accompagner le redressement économique ».**

M. Jean-Hugues BUSSLINGER, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport.

M. Pascal GEMPERLI note que le PLR suggère sous le titre de redressement économique, quelques mesures pour faire face à la crise telles que l'exonération des taxes, l'extension des heures d'ouverture des commerces et des places de parc supplémentaires.

Cela le laisse perplexe, nous traversons la plus grande crise économique depuis la deuxième guerre mondiale et le PLR propose des places de parc. Il voit autour de lui

des PME partir en faillite mais absolument pas à cause d'un manque de places de parc devant le commerce. Il croit qu'avec les mesures proposées dans le postulat on se trompe un peu de combat.

On a entendu la Municipalité par rapport annoncer des premières mesures pour l'aide aux entreprises. Il pense qu'il faut sortir des aides à fonds perdu, c'était important dans l'urgence, c'était un pansement pour stopper l'hémorragie mais il pense qu'il faut sortir de cette logique de dépense pour entrer dans une logique des investissements et surtout de la transformation. Ce dont les PME et commerçants ont besoin c'est une stratégie de vente dans l'air du temps. Il faut les soutenir en développant les canaux de vente, en automatisant les processus, en créant des shops en ligne, et cela aiderait les PME à affronter le prochain défi qui est celui de la digitalisation.

A son avis, le commerçant qui d'ici 5 ans n'aura pas digitalisé ses services et ses procédures n'existera tout simplement plus, indépendamment du COVID et du nombre de places de parc.

Dans les mesures pour redresser le tissu économique le groupe des Verts aimerait que la Municipalité réfléchisse dans ce sens et il n'aimerait qu'elle revienne avec un préavis pour augmenter le nombre de places de parcs et prolonger les heures d'ouverture, alors que le véritable défi économique et le véritable potentiel est tout ailleurs

En ce sens, le groupe des Verts invite à soutenir la prise en considération du postulat.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER remercie M. Gemperli de soutenir le postulat, les mesures qui ont été évoquées n'étaient exactement que des exemples pour inciter à la réflexion et il pense que le but a été atteint puisque M Gemperli est venu proposer d'autres choses.

Certes la digitalisation croissante va amener un certain nombre de flux à se modifier, mais il n'est pas certain et il attend de voir la proposition des Verts, que cela améliore la convivialité du centre-ville si plus personne ne sort dans la rue.

Ce postulat permettra à la Municipalité de lui donner des pistes et sa vision, et dans ce sens il remercie le Conseil communal de le soutenir.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à l'unanimité moins quelques absentions)

1. de prendre en considération le postulat du groupe PLR « les conséquences de la crise sur notre économie locale ou comment accompagner le redressement économique » et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

9. Interpellation du groupe PSIG « Précarité, un état des lieux rapide face à l'urgence sanitaire ! – Réponse écrite de la Municipalité

M. Frédéric EGGENBERGER remercie la Municipalité pour cette réponse très complète, sans surprise les familles monoparentales et les personnes issues de la migration sont très durement frappées par la crise sanitaire. Le groupe PSIG attend donc impatiemment le préavis d'urgence que la Municipalité prévoit de présenter en début d'année prochaine et émet le vœu qu'il comporte plusieurs axes.

Tout d'abord un renforcement du soutien aux associations d'entraide actives sur le territoire communal car ce sont elles qui pour l'essentiel ont été en première ligne tant ce printemps que cet automne, elles ont par ailleurs appelé publiquement les autorités à prendre le relai et à s'engager davantage. Il est donc indispensable de soutenir ces associations, cas échéant en augmentant les subventions qui leur sont octroyées.

Le deuxième axe devrait prévoir des aides directes aux personnes précarisées, ce dispositif pourrait se calquer dans les grandes lignes sur le soutien à l'économie et aux manifestations accordé en septembre par le Conseil communal. C'est la voie choisie par les communes de Vevey et d'Yverdon-les-Bains.

Enfin une attention particulière devrait être mise sur le soutien aux migrants-es sans statut ou avec un statut provisoire notamment au bénéfice d'un permis F qui sont parmi les catégories de population les plus vulnérables en raison notamment de la barrière de la langue qui renforce leur isolement et rend plus difficile l'accès à l'information et aux prestations sociales.

10. Postulat du groupe des Verts « Réaménageons notre cour d'école » - Détermination de la Municipalité.

M. le Municipal Philippe DERIAZ annonce qu'après étude la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur la prise en considération : la prise en considération du postulat est acceptée par 47 voix, un avis contraire et 26 abstentions ; le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rédaction d'un rapport.

11. Postulat du groupe des Verts « Réduire les déchets plastiques à Morges : un impératif écologique qui peut se marier avec un gain économique » - Détermination de la Municipalité.

M. le Municipal Philippe DERIAZ accepte la prise en considération de ce postulat malgré des éléments redondants avec une réponse apportée dernièrement au Conseil communal.

La parole n'est pas demandée.

La prise en considération du postulat est acceptée à une majorité évidente ; le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rédaction d'un rapport.

12. Postulat du groupe PSIG « 25 novembre – lutte contre la violence faite aux femmes – aussi à Morges » - Détermination de la Municipalité.

Mme la Municipale Sylvie PODIO annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération.

La parole n'est pas demandée.

La prise en considération du postulat est acceptée à une majorité évidente ; le postulation est renvoyé à la Municipalité pour étude et rédaction d'un rapport.

13. Motion du groupe PSIG « Réarboriser la ville : plantons maintenant une forêt de solutions, révision des outils de planification et réglementaires sur la protection des arbres » - Développement.

M. Rémi PETITPIERRE lit le texte de la motion qui est annexé au procès-verbal.

14. Postulat du groupe PLR « Une multimodalité accessible » - Développement.

M. Jean-Marc NARR lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

15. Postulat du groupe des Verts « Des alternatives locales et écologiques au béton ». Dépôt et développement.

Mme Anne Stern-Grin lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

16. Interpellation du Groupe PLR – Le bâtiment a-t-il un capitaine ? Dépôt et développement.

M. Baptiste MULLER lit le texte qui est annexé au procès-verbal.

17. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce deux réponses orales.

Réponse à la question de Mme la Conseillère communale Emilie Bovet du 16 septembre 2020 concernant l'école Jacques Dubochet

Monsieur le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

*« **Question** : Mme Emilie BOVET, habitante de la rue du Sablon, constate que de manière systématique l'Ecole Dubochet reste éclairée la nuit et demande la raison de cet éclairage et de cette consommation d'énergie inutile.*

***Réponse** : La réception du bâtiment scolaire Jacques Dubochet a permis sa mise en service à la rentrée scolaire d'août 2020. Cependant, quelques travaux de retouches et réglages ont été identifiés et sont aujourd'hui en cours ou en voie d'achèvement. Le dysfonctionnement constaté par Mme Emilie Bovet a été signalé à l'entreprise pour correction.*

Simultanément la Municipalité a demandé mais n'a pas encore reçu un cours de formation en ce qui concerne le système domotique qui permet tout aussi bien de régler l'ouverture et la fermeture des stores que l'éclairage à l'intérieur du bâtiment.

Des informations sont attendues de l'entreprise responsable auprès de laquelle la Municipalité ne manque pas d'insister.

Il est ainsi répondu à la question de Madame Emilie Bovet. »

Réponse orale aux questions de M. le Conseiller communal Marc Lambrigger du 16 septembre 2020 à propos d'une place de parc réservée par l'Association intercommunale Police Région Morges (PRM)

Madame la Municipale Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND s'exprime en ces termes :

« Monsieur Marc Lambrigger a demandé des explications quant à la réservation d'une place de parc pour un véhicule appartenant à la PRM à la Rue St-Domingue. Et pose notamment trois questions.

1. *La PRM a-t-elle fait les demandes ou annonces nécessaires à l'emprunt d'une place de parc à la Ville pendant plus de 2 mois ?*

La Direction de police a la compétence d'octroyer des places sur le domaine public selon article 65 du règlement de police. Dans le cas présent, Il s'agit de compenser partiellement celles provisoirement perdues à cause des travaux à la rue du Dr. Yersin, afin de stationner l'un de ses véhicules.

La Direction de police procède de la même manière avec les habitants, qui n'ont plus de place disponible en lien avec des travaux. Cela a notamment été le cas avec des habitants du quartier de la Grosse-Pierre, qui ont pu bénéficier de places provisoires sur la voie publique pendant la durée des travaux sur leurs places de parc. Toutefois, il n'y a aucune obligation légale. Il s'agit d'être au service du citoyen et de faciliter le vivre ensemble.

2. *La PRM dédommage-t-elle d'une manière ou d'une autre la commune pour le manque à gagner engendré par cette réservation, ou compte-t-elle le faire ?*

Il n'y a pas de compensations qui sont demandées dans de tels cas, que ce soit pour la PRM ou pour des citoyens. Dans le cas présent, la PRM loue 3 places privées sur le domaine privé communal et une place a été compensée, car des travaux sur la voie publique empêchaient l'utilisation de toutes les places.

3. *La PRM trouve-t-elle normal de montrer un si bel exemple de civisme que de priver la population travaillant aux alentours d'une place précieuse pour ces mêmes travailleurs, ceux-ci comprenant aussi ses propres agents ?*

La PRM offre aux citoyens le même type de service, la Municipalité juge dès lors que ce n'est pas une iniquité de traitement. »

M. Bertrand GILLIARD revient sur la réponse de M. Eric Züger qui l'a laissé perplexe, car si lorsque l'on inaugure un bâtiment il faut organiser des cours de formation pour se servir du système domotique cela l'inquiète sur les progrès de la technique, cela doit être bien compliqué pour pas grand-chose.

M. Marc LAMBRIGGER remercie la Municipalité pour les réponses à ses questions.

18. Questions, vœux et divers.

Mme la Présidente Laure JATON rappelle que les questions de M. Pierre Marc BURNAND concernant le fonctionnement du Conseil en temps de pandémie ont été insérées dans les documents remis aux Conseillers-ères et ne revient pas sur ce sujet.

M. Xavier DURUSSEL relève les bénéfices d'une monnaie locale en cette période de crise, à Morges c'est le Léman qui est le plus en circulation. Il pose à la Municipalité les questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle déjà envisagé une monnaie locale ?
- Existe-t-il des problèmes législatifs évidents qui empêchent la commune de percevoir des taxes ou émoluments également dans une monnaie locale ?
- Existe-t-il d'autres monnaies locales que nous pourrions utiliser ?

Mme la Municipale Mélanie WYSS remercie M. Durussel pour ses questions. Elle reviendra avec des éléments en février mais répond ce soir que la Municipalité avait répondu au postulat de M. Morisetti sur cette question. Le rapport démontrait que cet outil entraîne une charge supplémentaire importante de travail pour les commerçants, selon un sondage opéré auprès de ces derniers. Elle reviendra avec le complément sur les questions législatives l'année prochaine.

Mme Céline ELSIG revient sur la mare de goudron au croisement de la rue Centrale et de la rue des Fossés, devant l'entrée du centre commercial des Charpentiers, les quelques pavés qui s'y trouvaient ont disparu au profit du goudron. Ces sparadraps que l'on trouve un peu partout en ville pour boucher les trous résultant de travaux questionnent sur l'opportunité de rendre l'espace public accueillant et uniforme. Elle pose les questions suivantes :

- Est-il prévu de lancer les pavés dans la mare en les réintroduisant à leur emplacement initial au croisement de la rue Centrale et de la rue des Fossés ?

- Quelle est la stratégie de la Municipalité concernant l'uniformité des sols, particulièrement au centre-ville et dans ses rues piétonnes ?

M. Eric ZUGER répond à l'interrogation de M. Gilliard (point précédent de l'OJ).

En effet de nos jours les bâtiments sont de plus en plus compliqués en particulier concernant la conciergerie. Les collaborateurs doivent suivre des formations concernant la domotique mais également tout ce qui concerne le chauffage et la ventilation.

Les bâtiments modernes sont beaucoup plus complexes que ce qui se faisait autrefois. On ne fait pas que d'ouvrir la fenêtre et enclencher le chauffage, tout doit fonctionner dans un souci d'efficacité énergétique, raison pour laquelle les collaborateurs sont formés et transmettent ensuite les connaissances aux utilisateurs.

Mme la Présidente Laure JATON constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Elle remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 21h16 et la séance est close.

La Présidente

Laure JATON

La secrétaire

Tatyana LAFFELY

Annexes :

- Motion du groupe PSIG « Réarboriser la ville : plantons maintenant une forêt de solutions, révision des outils de planification et réglementaires sur la protection des arbres »
- Postulat du groupe PLR « Une multimodalité accessible »
- Postulat du groupe des Verts « Des alternatives locales et écologiques au béton »
- Interpellation du Groupe PLR – « Le bâtiment a-t-il un capitaine ? »

REARBORISER LA VILLE : PLANTONS MAINTENANT UNE FORET DE SOLUTIONS

Révision des outils de planification et réglementaires sur la protection des arbres

Madame la Présidente, mesdames et messieurs,

Pendant longtemps, la Suisse a été un petit îlot de fraîcheur en Europe. Aujourd'hui, nos principaux atouts climatiques se transforment en faiblesses. Nous sommes déjà et nous serons l'un des pays les plus touchés au monde par la montée des températures. Selon les projections du Centre national pour les services climatiques (NCCS)¹, sans mesures de réduction des gaz à effet de serre, nous nous dirigeons vers une hausse des températures estivales comprise entre +6°C et +9°C d'ici 2100, avec des précipitations qui pourraient être réduites de 40%. Un climat comparable à celui de l'Iran ou du Maroc. Et même si nous sommes plus optimistes et surtout plus ambitieux, que nous respectons nos promesses de réduire nos émissions carbone de moitié d'ici à 2030 et d'atteindre la neutralité dès 2050, nous devrions quand même faire face à des augmentations de l'ordre de +3.5°C à +5°C pour 2060, puis stabiliser la hausse.

Dans tous les cas, le défi sera plus marqué en ville. Selon les études du Centre de Recherche de l'Habitat de l'EPFL², Morges fera d'ailleurs partie des zones pour lesquelles la dégradation de la qualité de vie est susceptible d'être la plus importante, en comparaison régionale, y compris dans les projections climatiques optimistes. Nous sommes donc exposés à des risques plus importants que d'autres Communes et la préservation de notre qualité de vie et de nos espaces publics est un sujet politique réel.

Heureusement, une solution efficace et plaisante existe pour agir en amont sur cette question : la réarborisation de l'espace urbain³. Le long des avenues morgiennes, l'ombrage rafraîchissant d'un arbre est la quête estivale de tout promeneur·euse. Si en été, les espaces verts permettent en moyenne de réduire la température ressentie d'environ 2°C, une couverture végétale accrue est

¹ 'CH2018 - Scénarios climatiques pour la Suisse', National Center for Climate Services, Zurich

² 'New Climates in... Lausanne. Habiter la métropole : le changement climatique comme catalyseur', 12 Oct. 2020. EPFL, Lausanne.

³ Wolf Kathleen L. et al 'Urban Trees and Human Health: A Scoping Review', *International Journal of Environmental Research and Public Health*. 2020. 17, 4371

bien plus efficace et peut permettre une réduction de 6°C⁴. La qualité de l'espace public arborisé est également perçue plus positivement et la fréquentation augmente⁵.

La politique d'arborisation ne doit pas se limiter à briser localement les ilots de chaleur dans quelques parcs. La mise en place d'une véritable canopée urbaine, qui s'étend à tous les espaces publics, les rues et les parcelles privées constitue également une véritable politique publique et sanitaire. Une cour d'école plantée d'arbres et d'herbe invite spontanément les enfants à bouger plus et réduit l'exposition aux UV⁶. Dans les quartiers, les espaces verts permettent d'ailleurs de lutter contre l'obésité et les maladies cardiovasculaires, en favorisant l'exercice⁷. La reforestation est sans doute l'un des moyens les plus faciles et les plus efficaces d'amélioration de la qualité de vie des habitant·e·s, avec un impact majeur sur le bien-être et une diminution nette des troubles psychologiques. Par exemple, augmenter de 25% la canopée urbaine permet de diminuer d'un point sur cinq sur l'échelle de la dépression, de l'anxiété et du stress (DASS)⁸. Elle permet également de renforcer le lien social plus que tout autre espace vert⁹. Ces impacts psychologiques positifs ont d'ailleurs pour retombée une diminution visible de la criminalité¹⁰.

La réarborisation constitue une politique particulièrement efficace pour améliorer la qualité de l'air. La concentration de polluants tels que le dioxyde d'azote, l'ozone, le dioxyde de soufre, le cadmium et le benzopyrene est réduite, avec des impacts directs et observables sur la mortalité et les coûts de la santé¹¹. Des défenses immunitaires accrues font également partie des bénéfices nombreux de la réarborisation des villes qui ont été observés¹².

À Morges, nous bénéficions de quelques espaces publics de grande qualité, comme le parc de l'Indépendance, mais le manque des aménagements d'arborisation élémentaires, comme des allées d'arbres le long des rues, se fait ressentir en de nombreux endroits. En été, le Quai Lochmann est bien souvent brûlant, et la présence de quelques pauvres marronniers n'est pas d'un grand secours. On imagine facilement une longue ceinture verte et ombragée le long du Quai Igor-Stravinski, mais on n'en voit pour l'instant pas les racines. On contemple l'arbre esseulé au

⁴ Klemm Wiebke et al. 'Psychological and physical impact of urban green spaces on outdoor thermal comfort during summertime in The Netherlands', *Building and Environment*, 2015, 83, 120-128

⁵ Lin T.-P. et al. 'Effects of thermal comfort and adaptation on park attendance regarding different shading levels and activity types', *Building and Environment*. 2013, 59, 599-611

⁶ Boldemann Cecilia et al. 'Impact of preschool environment upon children's physical activity and sun exposure', *Preventive Medicine*. 2006, 42 (4), 301-308

⁷ Kim, Jun-Hyun, Chanam Lee et Wonmin Sohn 'Urban Natural Environments, Obesity, and Health-Related Quality of Life among Hispanic Children Living in Inner-City Neighborhoods', *Int. J. Environ. Res. Public Health*. 2016. 13 (1), 121

⁸ Beyer, K. et al. 'Exposure to neighborhood green space and mental health: Evidence from the survey of the health of Wisconsin', *Int. J. Environ. Res. Public Health*. 2014. 11, 3452-3472

⁹ Holtan, M.T., S.L. Dieterlen et W.C. Sullivan 'Social life under cover: Tree canopy and social capital in Baltimore, Maryland', *Environment and Behavior*, 2014. 47, 502-525

¹⁰ Wolf 2020, p. 9

¹¹ Wolf 2020, p. 6

¹² Wolf 2020, p. 13

croisement entre la Grand-Rue et la Rue Centrale. On longe l'Avenue de Marcelin ou celle de Plan et on compte sur ses doigts. Nous voulons une politique publique ambitieuse, durable et courageuse. Nous voulons vivre mieux. Pour toutes ces raisons, nous demandons à la Municipalité :

Premièrement, d'élaborer un plan d'arborisation des espaces publics qui prenne en compte chaque rue et chaque espace public morgien, ou parcelle dont la Commune est propriétaire, considère la plantation d'arbres comme une priorité et crée de nouvelles opportunités d'arborisation. De présenter à la même occasion une stratégie de suivi des abattages et des plantations compensatoires.

Deuxièmement, de proposer au Conseil communal une révision du Règlement relatif à la protection des arbres de 1987 qui augmente significativement les exigences en matière d'arborisation des parcelles privées et encourage les propriétaires à dépasser ces dernières.

Troisièmement, de se fixer un objectif *SMART* et ambitieux (par exemple 1000 arbres supplémentaires) et une stratégie de mise en œuvre qui permette de garantir que cet objectif soit atteint dans les délais requis par l'augmentation des températures.

Pour le groupe PSIG,

Rémi PETITPIERRE

POSTULAT GROUPE PLR
« Une multimodalité accessible »

Plusieurs études montrent que le temps de trajet entre le domicile et le travail augmente de nos jours. Il est pourtant important que la population prenne, si possible, les transports publics pour faire ses trajets. Pour cela, beaucoup de mesures sont mises en place. Les transports publics sont par exemple largement subventionnés de manière à pouvoir être une alternative concurrentielle à la voiture. Par contre, dans de trop nombreux lieux, la desserte fine manque encore cruellement. Le vélo, électrique ou non, reste un moyen intéressant pour pallier ce manque. Il est de notre devoir d'encourager cette multimodalité, mais qui veut prendre son vélo dans un transport public, devra s'acquitter d'un billet demi-tarifs pour le trajet ou d'un abonnement spécial pour ce dernier, du moins s'il ne veut pas devoir démonter partiellement son vélo et le mettre dans une fourre. Ces démarches rendent l'utilisation d'un vélo comme moyens de transport pour la desserte fine très peu pratique et/ou onéreuse.

De plus, un vélo peut être refusé par manque de place dans certains transports publics, tel que le m2 à Lausanne. On se retrouve donc avec une personne ayant payé pour elle et son vélo, mais ne pouvant prendre son moyen de transport.

L'injustice pour le vélo continue. Vous avez une trottinette, pas de souci. Lorsque vous partez en vacances, vous pourrez prendre votre valise avec vous, quelle que soit la taille de cette dernière. Vous pourrez même prendre vos skis ou snowboards sans problèmes. Tout cela gratuitement.

De nombreuses solutions existent pour transporter des vélos facilement en transport public. Pour les bus, des porte-vélos à placer à l'avant des bus sont faciles à installer. L'avantage étant que le conducteur voit le cycliste manipuler son vélo devant lui.

Le présent postulat invite donc la Municipalité à étudier la possibilité de rendre gratuit le transport de vélo dans les véhicules de transport public adaptés, ce afin de promouvoir la multimodalité. Une restriction de transport pouvant, alors, être justifiée lors que la place ne le permet pas. Pour ce faire, elle prendra contact avec les MBC, la communauté de transport Mobilis ainsi que le département des infrastructures et des ressources humaines de l'État de Vaud.

Le groupe PLR vous prie de bien vouloir prendre en considération ce postulat.


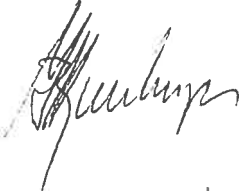
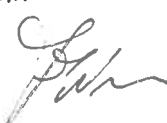
Je vous remercie pour votre attention.
Jean-Marc Narr

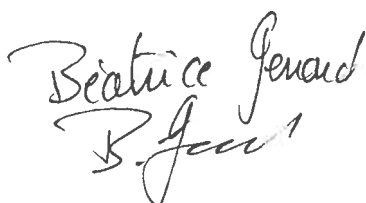
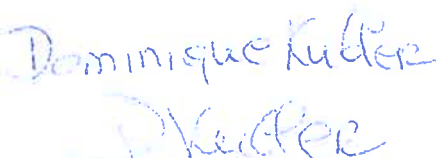
Déposé le 04.11.2020
Développé le 02.11.2020

Signatures :







JEAN-MARC NARR


Postulat du groupe des Verts - Des alternatives locales et écologiques au béton

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le béton de ciment est le matériau de construction le plus utilisé dans le monde, et son emploi est largement répandu également dans nos contrées. Ce mélange de ciment, de granulats et d'eau est produit à hauteur de millions de tonnes dans notre pays.

Or la fabrication de ciment, composante essentielle du béton, a un impact majeur sur l'environnement. Au niveau des paysages et de la biodiversité tout d'abord, car sa production nécessite de grandes quantités de roches calcaires, qui sont extraites au détriment d'espaces naturels parfois de grande valeur. La carrière d'Holcim à Eclépens, qui dévore peu à peu la colline du Mormont, en est un bon exemple. Mais le ciment est aussi un désastre au niveau climatique, car sa production émet des quantités colossales de gaz à effet de serre. Cemsuisse, l'interprofession du ciment, parle ainsi dans son rapport annuel 2019 de 382'000 tonnes de CO₂ émises en 2018 en Suisse par ce seul secteur de production. À l'échelle mondiale, on parle de plus de 5% des émissions globales de CO₂ induites par cette fabrication.

À l'heure de l'urgence climatique et de la chute drastique de la biodiversité, il semble urgent de limiter la consommation de ciment et de béton au strict minimum, et d'employer partout où cela est possible des alternatives écologiques. Cela est d'autant plus facile que celles-ci existent, et sont pourvoyeuses d'emploi en soutenant l'économie locale. Il s'agit maintenant de mettre en place des incitations, législatives/légales et financières pour le développement de ces filières.

On pense tout d'abord au bois, matière première abondante dans nos régions, qui a de plus la fonction intéressante de puit de carbone. Par le processus de photosynthèse, les arbres en croissance absorbent le CO₂ de l'atmosphère, séquestrent le carbone dans le bois et libèrent l'oxygène dans l'air. Quand le bois est récolté pour être utilisé dans nos bâtiments, le carbone se retrouve comme « emprisonné » et n'est donc pas relâché dans l'atmosphère. Pour une tonne de bois produite, environ 0.9 tonnes de carbone sont séquestrées. D'autres alternatives existent encore, comme le recyclage des matériaux de construction lors de démolition, voire la paille ou le chanvre dans certains cas de figure spécifiques. La recherche avance vite et propose des bétons alternatifs intéressants (béton de chantier ou de fibres par exemple).

terre de

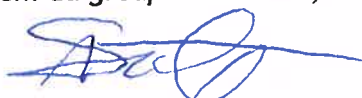
Or toutes ces solutions sont trop peu utilisées dans la construction, et le recours au béton de ciment semble malheureusement une solution de facilité pour de trop nombreux acteurs.

Les communes ont un devoir d'exemplarité en matière d'écologie, et jouissent d'une certaine marge de manœuvre en la matière, en tant que maîtres d'ouvrage de nombreux bâtiments, mais aussi via les compétences que la loi leur octroie en matière de constructions sur leur territoire.

Par ce postulat, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier les instruments à mettre en place afin de :

- Recourir systématiquement à des alternatives au béton lorsque cela est possible dans les rénovations ou constructions de bâtiments communaux.
- Inscrire des dispositions relatives à l'incitation à l'utilisation de matériaux écologiques et alternatifs au béton dans le règlement du plan général d'affectation (RPGA).
- Mettre à disposition des propriétaires et promoteurs des informations sur les alternatives au béton dans la construction.

Au nom du groupe des Verts, Anne Stern-Grin



Interpellation du Groupe PLR - Le bâtiment a-t-il un capitaine ?

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le bâtiment a-t-il un capitaine ? En matière de gestion des bâtiments communaux, on a un peu l'impression de naviguer à vue. Il y a franchement de quoi se poser des questions :

- Pas mal de tournus au poste de chef de service ;
- Plusieurs préavis renvoyés en Municipalité ; *ou reniés par celle-ci ;*
- D'autres préavis au budget exorbitant rabotés par le Conseil communal, souvent sur proposition de la commission, dans des rares élans d'unité gauche-droite ;
- Aucune vision pour des bâtiments communaux d'importance :
 - o Quel avenir pour la maison de Seigneux après le déplacement de la police ? Qu'en est-il du chauffage dont le remplacement était urgent... il y a 3 ans ?
 - o Quel avenir pour le collègue des jardins ? On lit ce soir dans le rapport de sous-commission de la COFIN : destruction et réaffectation à horizon 10 ans. Belle perspective durable que de détruire un collègue après en avoir construit un autre tout neuf à 200m à la gare.
 - o Plus de 3 ans après avoir renvoyé la Municipalité et son Municipal des bâtiments à ses copies sur la maison du tourisme, sœur Anne ne voit toujours rien venir.
 - o Presque 3 ans après le refus de la tenue hors de prix des JOJ, aucun préavis pour les rénovations de la patinoire jugée « urgent » au moment du dépôt et souhaitées même par la commission de l'époque ?
 - o La maison de Maître de la Gracieuse qui héberge les activités de type PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) n'est pas en excellent état : pas de double vitrage, fuite d'eau, chaufferie consommatrice, rafistolage électrique.... Mais sœur anne... vous m'avez compris.

Des pages et des pages de préavis. D'études internes, ou externes. Tout ça pour pas grand-chose. Ce ne sont pas des panneaux solaires qu'on aurait dû installer sur les toits des bâtiment communaux, mais des éoliennes. Avec la quantité d'air brassé, on aurait on aurait au moins produit quelque chose !

Au final, quel bilan de la législature qui s'achève ? Zéro. Littéralement zéro préavis adopté par le Conseil. Si un. Ce soir, un préavis qui demandait 765'500.- Adopté avec une coupe importante de budget. A l'unanimité de la commission, une unité gauche droite contre un projet porté par la Municipalité elle-même. Il y a de quoi se poser des questions. C'est plus qu'interpellant pour une collectivité publique en termes d'efficience, de gestion des ressources et des deniers publics !

Est-ce le signe d'un manque cruel de réalisme lors de l'élaboration de ces projets ou celui d'un travail fait dans la précipitation et sans vision stratégique ? Dans les deux cas, on est en droit d'attendre mieux de la part de la Municipalité.

Le groupe PLR s'interroge et vous interpelle. En son nom, je vous adresse les questions suivantes:

- La Municipalité est-elle satisfaite de son bilan en matière de gestion des bâtiments communaux ?
- Quelle est la vision globale en matière de gestion des bâtiments communaux ?
- Quels sont les priorités de la Municipalité sur ce sujet ?
- Quelle est la solution trouvée pour le chauffage de la maison de Seigneux après le renvoi du préavis à la Municipalité et quelle est l'affectation prévue pour ce bâtiment ?
- La Municipalité se satisfait-elle de construire une école à la gare pour démolir et réaffecter le collège des Jardins ? N'y a, ou avait-il, pas mieux à faire ?
- Et la maison du tourisme. Est-ce qu'on va avoir un nouveau préavis bientôt ?

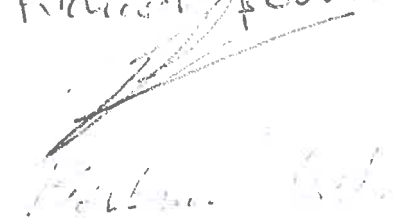
Au nom du Groupe PLR
Baptiste Müller
Vice-président PLR ville de Morges

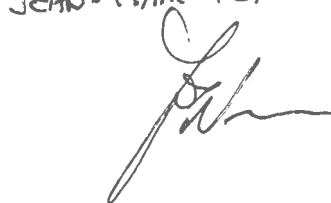



B. Müller

Morges, le 2 décembre 2020

Xues Flavetrey


Richard Rouvier


Jean-Jacques NARR


Dominique Keller


Patrick Germain
